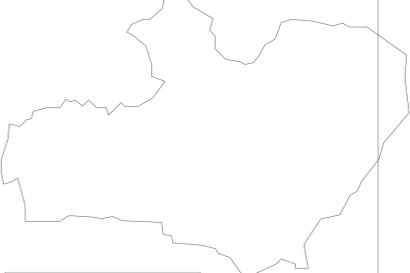


Commune de COMBOURTILLE

Plan Local d'Urbanisme PLAN GENERAL



Fond de plan d'après service du cadastre :
- Feuille remembrée pour 1970
- Edition à jour pour 1983

PLANCHE 1/1

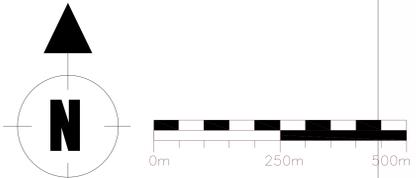
Echelle : 1 / 5000

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26/02/2008
Modification n°1 du PLU approuvée le 15/06/2009
Modification n°2 du PLU approuvée le 11/04/2013
Révision allégée n°1 du PLU approuvée le 11/04/2014
Modification n°1 du PLU approuvée le 09/09/2014

Vu pour être annexé à la délibération n°...
en date du... approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Combourtillle,
Le Maire,
Commune de COMBOURTILLE
Mairie
Le Bourg - 35 210
Tel : 02 99 97 61 50
fax : 02 99 97 51 42

EMPLACEMENT RESERVEE

n° réf au plan	Nature	Superficie	Bénéficiaire
01	Placette et entrée de zone 1AUA	1 525 m ²	Commune
02	Chemin piétonnier	1 770 m ²	Commune
04	Accès, entrée de zone 1AUE	415 m ²	Commune
05	Extension du langage	2 400 m ²	Commune



Numéros de voie	Classement	Marge de Recul à partir de l'axe de la voie hors agglomération	
		Usage d'habitation	Autres usages
RD179	1 ^{ère} catégorie	Zone non oedificandi de 100 m de part et d'autres de la voie	Zone non oedificandi de 100 m de part et d'autres de la voie
	2 ^{ème} catégorie	Zone non oedificandi de 50 m de part et d'autres de la voie	Zone non oedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie
RD24 RD105	4 ^{ème} catégorie	Zone non oedificandi de 35 m de part et d'autres de la voie	Zone non oedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie
	5 ^{ème} catégorie	Zone non oedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie	Zone non oedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie

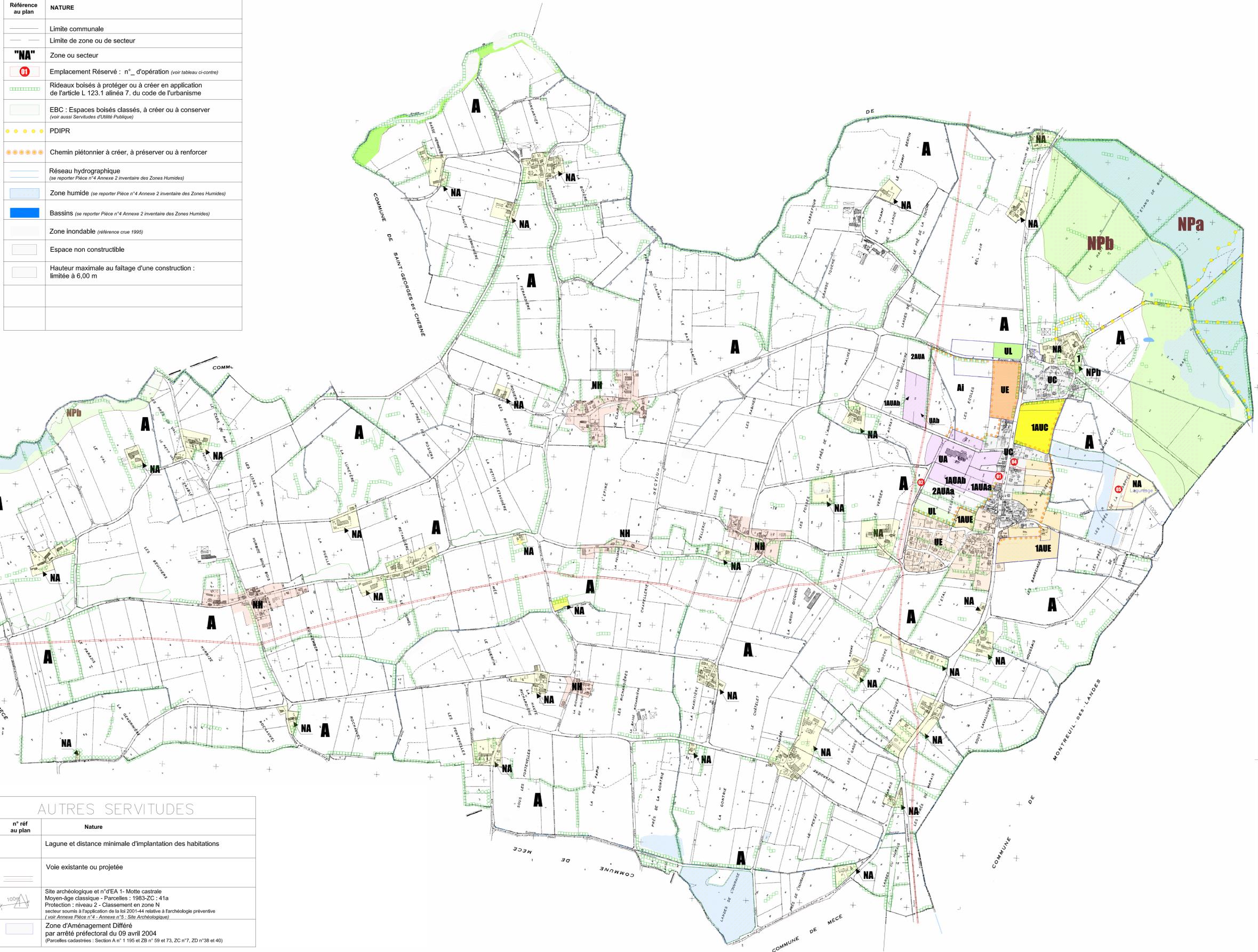
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

voir aussi : Pièce n°4 - Annexe 1 : Servitudes d'Utilité Publique
(Certaines servitudes ne sont pas reportées sur le règlement graphique et figurent en annexe)

Ref PLU	Symbole	Légende	Nom	Bénéficiaire OU SERVICE A CONSULTER
1.F.	A8		EBC : Servitude résultant des travaux de boisement et de reboisement exécuté par l'administration	Gestion ONF
1.B.	A5		Servitude pour la pose de canalisation d'eau potable et d'assainissement	Commune

LEGENDE

Référence au plan	NATURE
	Limite communale
	Limite de zone ou de secteur
"NA"	Zone ou secteur
	Emplacement Réservé : n° d'opération (voir tableau ci-contre)
	Rideaux boisés à protéger ou à créer en application de l'article L.123.1 alinéa 7. du code de l'urbanisme
	EBC : Espaces boisés classés, à créer ou à conserver (voir aussi Servitudes d'Utilité Publique)
	PDIPR
	Chemin piétonnier à créer, à préserver ou à renforcer
	Réseau hydrographique (se reporter Pièce n°4 Annexe 2 Inventaire des Zones Humides)
	Zone humide (se reporter Pièce n°4 Annexe 2 Inventaire des Zones Humides)
	Bassins (se reporter Pièce n°4 Annexe 2 Inventaire des Zones Humides)
	Zone inondable (référence crue 1995)
	Espace non constructible
	Hauteur maximale au faîtage d'une construction : limitée à 6,00 m



AUTRES SERVITUDES

n° réf au plan	Nature
	Lagune et distance minimale d'implantation des habitations
	Voie existante ou projetée
	Site archéologique et n°d'EA 1- Motte castrale Moyen-âge classique - Parcelles : 1983-ZC : 41a Protection : niveau 2 - Classement en zone N secteur soumis à l'application de la loi 2001-44 relative à l'archéologie préventive (voir Annexe Pièce n°4 - Annexe n°5 - Site Archéologique)
	Zone d'Aménagement Différé par arrêté préfectoral du 09 avril 2004 (Parcelles cadastrées : Section A n° 1 195 et ZB n° 59 et 73, ZC n°7, ZD n°38 et 40)